

Conclusion

En décidant d'exempter les indigents du paiement des services de santé, le Burkina Faso a pris une mesure importante pour surmonter les obstacles à un accès équitable dans l'objectif de la couverture universelle de santé. Cette étude suggère que les futures interventions d'exemption doivent être complétées par d'autres mesures visant à accompagner les indigents pour qu'ils puissent bénéficier de ces services gratuits et éliminer tous les obstacles à l'accès aux soins de santé.

Recommandations pour l'action

- ◆ Combiner les exemptions de paiement avec des interventions ciblées supplémentaires pour tenir compte des obstacles non financiers à l'accès aux soins auxquels font face les personnes indigentes.
- ◇ Envisager de mettre en place des visites à domicile et des groupes de soutien social participatifs pour les indigents afin de discuter des signes de maladies fréquentes et d'organiser le transport ou de collecter des fonds d'urgence pour le transport vers les établissements de santé
- ◇ Couvrir les soixante deux districts sanitaires restants pour rendre disponible une base de données d'indigents plus exhaustive afin d'améliorer leur accès aux soins de santé.
- ◆ Continuer d'investir dans l'amélioration de l'accessibilité géographique aux services de santé, par exemple en payant les frais de transport jusqu'au centre de soins de santé le plus proche et en fournissant une infrastructure adéquate.
- ◆ Éliminer les problèmes de mise en œuvre liés à la production et à la distribution des cartes d'exemption en envisageant les options suivantes.
- ◇ Simplifier le processus de production en produisant les cartes d'exemptions localement.
- ◇ Faire de la distribution des cartes une tâche secondaire de l'agent de santé ou de la population locale en employant des personnes spécifiques dont la responsabilité principale est la distribution des cartes (COGES).
- ◇ Élaborer un plan de travail pour la distribution des cartes pour chaque district, y compris un calendrier.
- ◇ Envisager d'utiliser un système en ligne (application mobile) pour suivre le transfert, la livraison et la réception des cartes d'exemption.

Remerciements

Les auteurs remercient Christian Dagenais pour sa relecture critique de la note.

Contacts

emmanuel.bonnet@ird.fr

Soutenu par la



L'exemption du paiement des soins à grande échelle pour les indigents n'a pas permis une amélioration de leur utilisation des services de santé au Burkina Faso

Yvonne Beaugé, Manuela De Allegri, Emmanuel Bonnet, Valéry Ridde

Le gouvernement du Burkina Faso a lancé une sélection communautaire des indigents associée au financement basé sur les résultats (FBR) dans 8 districts. L'objectif était d'améliorer l'équité dans l'accès aux soins et de protéger les plus pauvres des risques financiers. Les indigents ont été exemptés du paiement des frais d'utilisation des services de santé et les prestataires de soins ont été remboursés d'un montant supérieur à leur coût réel. Les résultats suggèrent que l'exemption du paiement n'a pas amélioré l'utilisation des services de santé pour les indigents.

Faits saillants

Seuls **75%** des indigents sélectionnés ont déclaré avoir reçu une carte d'exemption

Moins de cartes ont été reçues par les indigents de Kaya et de Ouargaye qu'ailleurs

L'exemption n'a pas amélioré l'utilisation des services de santé pour les indigents

Introduction

Depuis le début des années 2000, le gouvernement du Burkina Faso a mis en place plusieurs mécanismes d'exemption du paiement des soins, notamment pour les indigents. En 2014, les autorités ont mis en œuvre une intervention novatrice qui combinait la sélection communautaire des indigents, pour leur permettre une exemption du paiement des soins, et le financement basé sur les résultats dans huit districts sanitaires. L'objectif de l'intervention était de combiner l'offre (FBR) avec la demande (subvention pour les indigents) afin d'améliorer l'accès aux soins des indigents.

Sélection communautaire des indigents et exemption des frais d'utilisation des services de santé

La sélection et l'identification des indigents par des comités villageois se sont déroulées de mai 2014 à janvier 2016. Les comités ont sélectionné les indigents sur la base de leur connaissance approfondie de la population et ont établi des listes de personnes indigentes (voir note n°4). Sur les 1 745 789 habitants des 8 districts sanitaires (Diébougou, Batié, Kongoussi, Kaya, Ouargaye, Tenkodogo, Gourcy, Ouahigouya), 102 609 ont été identifiés comme indigentes. Puis, les indigents ont reçu une carte personnalisée (carte d'exemption) leur permettant d'utiliser gratuitement les services de santé (frais et médicaments) dans tous les établissements publics des districts où le FBR était mis en œuvre.

Note n°5 - L'exemption du paiement des soins à grande échelle pour les indigents n'a pas permis une amélioration de leur utilisation des services de santé au Burkina Faso

Remboursement spécial du prestataire de soins de santé

Dans les districts de mise en œuvre du FBR, les prestataires de soins ont reçu des paiements basés sur un prix unitaire fixe par service, plus une somme forfaitaire afin de les rembourser de la perte des frais d'utilisation en prenant en charge gratuitement les plus pauvres. Ainsi, les établissements de santé n'étaient pas désavantagés en dispensant des soins aux indigents qui ne payaient pas directement les prestataires de soins.

Approche

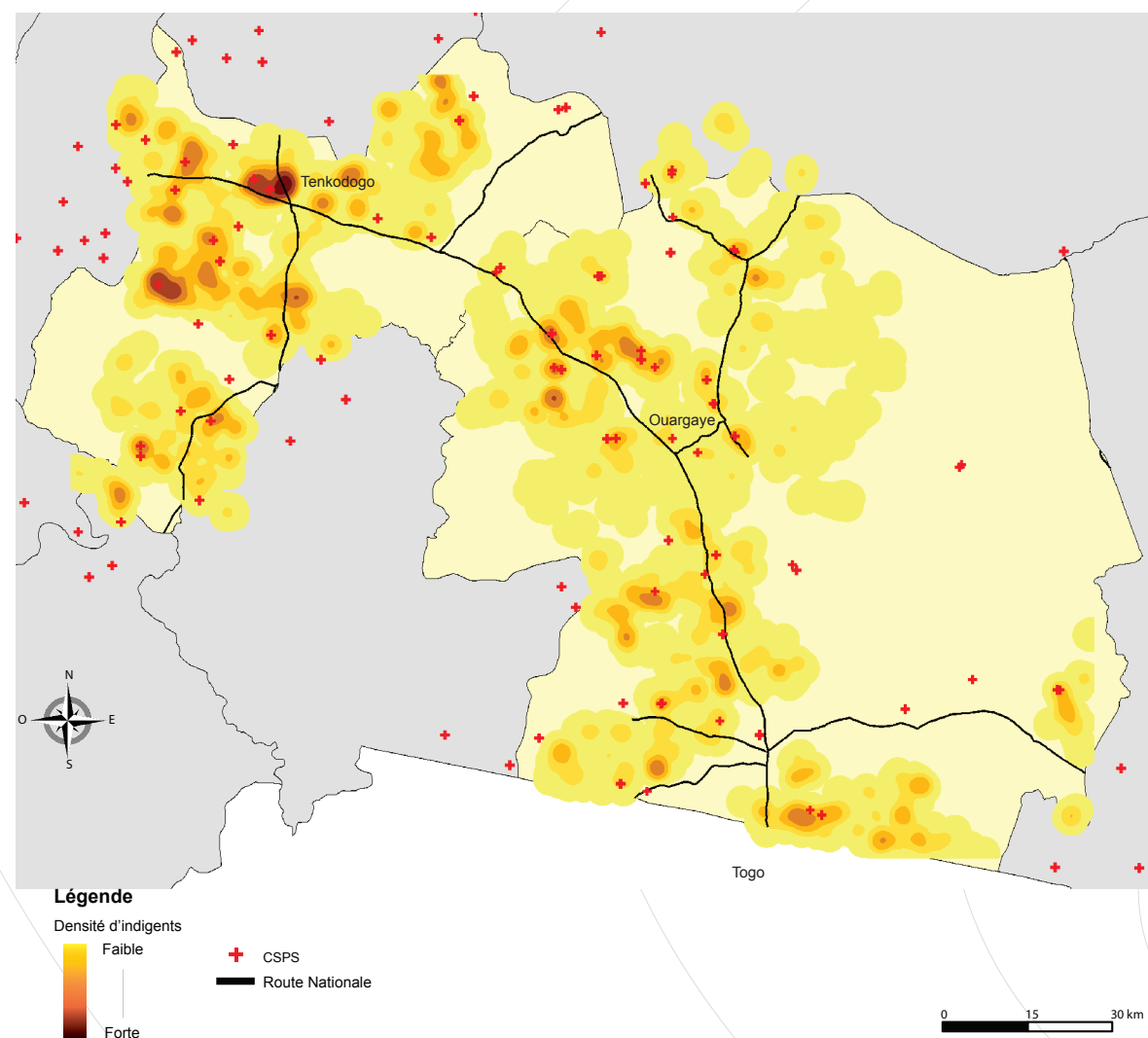
Cette recherche a utilisé un ensemble de données de 1652 indigents qui ont été interrogés à plusieurs reprises en 2015 (avant de recevoir une carte d'exemption) et en 2017 (1 an après avoir reçu la carte) à Diébougou, Gourcy, Kaya et Ouargaye.

Résultats

Densité élevée de la sélection d'indigents autour des CSPS

La figure 1 illustre la forte densité des indigents sélectionnés autour des CSPS Ouargaye. Il y a généralement une densité plus faible d'indigents à mesure que l'on s'éloigne d'un CSPS. La tendance est la même dans tous les districts étudiés.

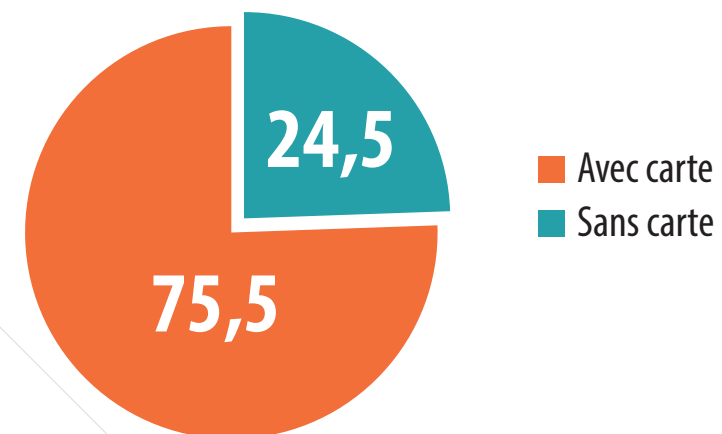
Figure 1 : Densité des indigents sélectionnés



Seulement 75 % des indigents ont déclaré avoir reçu une carte d'exemption du paiement des soins.

La figure 2 montre que seulement 75 % des indigents ont déclaré avoir reçu une carte d'exemption. Les 25 % équivalent à 15 375 Francs CFA utilisés pour produire des cartes d'exemption qui n'ont pas été distribuées aux indigents.

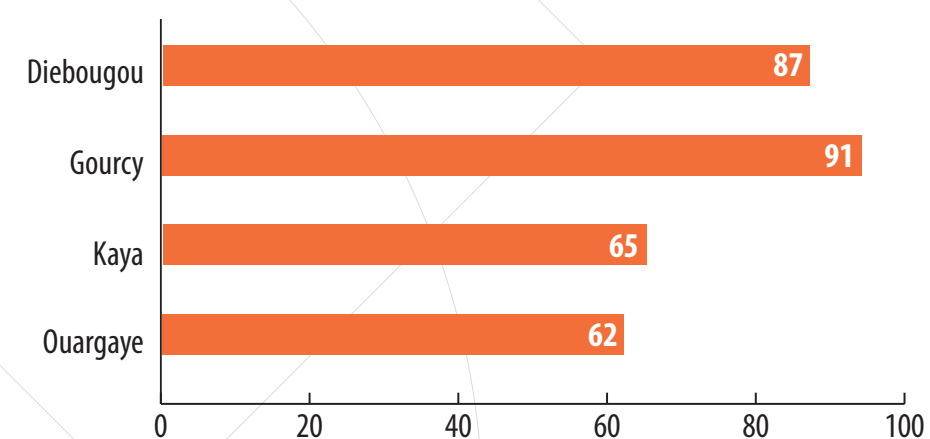
Figure 2: Possession de carte



Moins de cartes ont été reçues à Kaya et Ouargaye que dans les autres districts.

La figure 3 montre qu'environ 35 % des indigents résidant dans les districts de Kaya et Ouargaye ont déclaré ne pas avoir reçu de carte d'exemption.

Figure 3: Possession de cartes d'exemption dans les districts sanitaires



La carte d'exemption n'a pas permis d'améliorer l'utilisation des services de santé par les indigents

Nos analyses statistiques suggèrent que la carte d'exemption n'a pas amélioré l'utilisation des services de santé par les indigents à Diebougou, Gourcy, Kaya et Ouargaye.

